

L'HISTOIRE

DES TEMPLIERS

S. Lemeur

© TousVosLivres.com



L'ordre des Templiers est fondé au début du XIIe siècle, après la première croisade, par deux chevaliers français : Hugues de Payns et Geoffroy de Saint-Omer. L'ordre du Temple est à l'origine destiné à recruter une garde de chevaliers pour la protection des lieux saints et notamment le Temple de Jérusalem, mais aussi des pèlerins.

Les Templiers sont des moines-soldats, soumis à une règle monastique, voués à l'abstinence pour conserver leur aptitude au combat. Implantés en Orient, ils amassent de nombreuses richesses, obtenues par donations ou concessions (terres, commanderies, rentes). Très vite, les Templiers s'imposent comme un ordre puissant et riche. Ces richesses les éloignent de leur but initial, et peu à peu, ils s'imposent comme les banquiers de l'Occident. Ils font des transactions financières leur activité principale.

Pendant plus d'un siècle, de Philippe-Auguste à Philippe IV Le Bel, le trésor du Temple est un véritable centre financier. Cependant, l'ordre devient de plus en plus la cible des critiques et des attaques de toutes parts. Ils sont devenus impopulaires et leurs richesses excitent la convoitise. On en veut surtout aux Templiers de ne pas avoir su défendre la terre Sainte, objectif pour lequel l'ordre a été fondé. Ce sont sur des rumeurs que les Templiers sont arrêtés, puis interrogés et torturés, avant d'être condamnés, jugés et brûlés sur le bûcher. Leur ordre est supprimé en 1312. L'affaire des Templiers fit trembler le royaume de France, et anima la lutte ouverte entre le roi et le Pape.

C'est en Languedoc que les premières rumeurs voient le jour, par le biais d'un bourgeois : Esqieu de Floyran. Celui-ci apprend par un ancien Templier que les frères de l'ordre s'adonnent à des rites contraires à la foi du Christ.

Des révélations si énormes qu'il décide de les communiquer à la plus haute autorité de sa région, le roi d'Aragon Jacques II.

Cependant, celui-ci ne donne pas suite à ces rumeurs et Esqieu de Floyran se tourne vers le roi de France, Philippe IV Le Bel, petit-fils de Saint-Louis, qui a hérité de ses valeurs religieuses mais aussi de son autorité.

C'est donc en tant que défenseur des intérêts de la chrétienté que le roi porte une écoute attentive à ce témoignage sur l'ordre du Temple, qui est un corps indépendant à l'intérieur même de son royaume.



On reproche aux Templiers de s'être éloigné de leur objectif, celui de protéger les lieux saints et les pèlerins. En 1291, ils ont été incapables de contrecarrer l'offensive des musulmans sur la ville de Saint-Jean d'Acre.

En effet, au lieu de déployer leur vaillance dans la péninsule ibérique, pour lutter contre l'invasion des Maures, les Templiers se sont concentrés en France où ils n'avaient pas de raison d'être.

L'antipathie envers les templiers se manifeste surtout lorsqu'ils commencent à faire des opérations boursières et à être les gérants du Trésor royal.

S'enlisant dans leurs nouvelles fonctions, un projet d'union avec l'ordre de l'Hôpital est mit en avant par l'entourage du roi. Or, cette fusion, qui peut éclaircir la situation, quant à leur objectif, est catégoriquement refusé par son Grand Maître, Jacques de Molay.



Jacques de Molay

Pourtant ce projet est une mise en garde pour les templiers qui ne comprennent pas la gravité de la situation.

Ensuite, les Templiers sont accusés d'être des hérétiques, de s'éloigner de celui qu'ils doivent servir et répandre ses bienfaits.

Surtout, ces crimes viennent de personnes vouées au combat de cette même foi religieuse. Les frères Templiers sont contraints de renier le Christ lors des cérémonies religieuses.

On accuse aussi les Templiers d'adoration d'une idole en forme de tête d'animal.

Enfin, les Templiers ont exécuté des rites secrets et obscènes au moment des cérémonies en l'honneur de nouveaux frères. Ces rituels sont jugés comme blasphématoires par l'Eglise catholique. C'est cette conduite douteuse qui amène les Templiers à des pratiques homosexuelles et de sodomie.

Face à de telles accusations calomnieuses et scandaleuses portées sur les Templiers, le roi Philippe IV Le Bel se doit de réagir et d'exiger une enquête afin de connaître la vérité sur l'ordre et faire cesser les rumeurs.



PHILIPPE LE BEL

Discrètement menée, au printemps 1307 sur l'ordre du roi et de son légiste Guillaume de Nogaret, une première enquête est ouverte. Pour mieux s'informer et sûrement aussi pour prendre au piège les Templiers, on place dans l'ordre, d'anciens membres. Ceux-ci ont l'ordre d'espionner les Templiers, sur leurs pratiques lors des cérémonies mais aussi de faire des rapports sur tout ce qui se déroule dans les maisons du Temple et même sur le contenu meuble et immeuble de ces forteresses.

Guillaume de Nogaret (1260-1313), homme de loi, originaire du Languedoc est d'abord professeur de droit romain à l'université de Montpellier, avant de rentrer au service du roi vers 1292/1295. Son action politique est surtout d'étendre les droits du roi à l'intérieur de son propre royaume. En tant que légiste du roi, et garde du sceau, il est intransigent et efficace, surtout lorsqu'il déclenche l'enquête sur les Templiers.

Nogaret sait qu'il est important de donner au peuple une procédure régulière à l'enquête. Celui-ci s'empresse alors de faire croire que c'est à la demande de l'Eglise que la procédure est engagée. C'est ensuite qu'il fait appel à l'Inquisition.

L'Inquisition est un organisme judiciaire ecclésiastique institué par la papauté et confié à l'ordre des Dominicains en vue de réprimer et d'éradiquer dans toute la chrétienté, la sorcellerie et l'hérésie.

Le roi dans l'affaire des Templiers, ne fait que céder aux supplications de l'Eglise qui ne peut rester insensible à une attaque directe à la religion. Elle se doit donc de réagir et de prendre des mesures. Pour faire éclater la vérité quant aux accusations portées sur l'ordre, on propose aux Templiers, soit de parler et de confesser leurs péchés, soit ne rien dire et mourir sur le bûcher comme hérétiques.

Les inquisiteurs sont chargés d'interroger les templiers et d'utiliser la torture si cela est nécessaire.

L'ordre d'arrestation est scellé le 22 septembre 1307 par le roi qui séjourne à l'abbaye de Maubuisson à Pontoise qu'il aime beaucoup.

Cet ordre est gardé secret pendant un mois par les autorités régionales jusqu'à l'arrestation des membres de l'ordre, le 13 octobre 1307.

Le 13 octobre, à la même heure et dans tout le royaume de France, les Templiers sont arrêtés et tous leurs biens sont confisqués par les officiers royaux au nom de la Sainte et Infaillible Inquisition.

En effet, l'ordre, ne relevant que du Pape, n'a de comptes à rendre à personne, ni même au roi de France.

Ils vivent en vase clos, avec leurs supérieurs et leurs chapelains. Ni les évêques, ni les baillis n'ont d'autorité sur eux.

Cependant, bien vite, ils sont informés des rumeurs dont le Temple fait l'objet, et comprennent que la situation est bien plus grave qu'ils ne le croient.

Le Grand Inquisiteur, Guillaume de Paris, demande à tous les prieurs dominicains de recevoir et d'interroger les Templiers qu'on leur amène.

Guillaume de Nogaret, quant à lui, décide d'aller lui-même arrêter le Grand Maître du Temple : Jacques de Molay, qui se trouve dans le Temple de Paris.

Le garde du sceau (depuis 1307) demande la porte au nom du roi. Les membres de l'ordre sont ensuite emprisonnés en attendant qu'ils passent en jugement.

Philippe Le Bel souhaite à présent, obtenir les aveux des Templiers, principalement de leurs dignitaires et de les rendre publics. Au plus vite car le roi ne parle pas de l'enquête au responsable principal de l'ordre : le Pape.

Clément V est outré par l'attitude du roi à l'égard du Saint-Siège. Il se doit de réagir.

Il fait d'abord planer une éventuelle excommunication. Or le roi est en position de force car le Pape ne peut sanctionner un roi qui défend les principes de la religion catholique.

Finalement, Clément V, et Philippe Le Bel aboutissent à un accord.

Clément est prêt à officialiser par l'Eglise, l'arrestation des Templiers à condition de les placer, ainsi que leurs biens sous sa protection.

Le 22 Novembre, le Pape promulgue la bulle *Pastoralis Praeeminentia*. Celle-ci ordonne l'arrestation des Templiers, mais elle prévoit aussi que les biens sont restitués à l'ordre dans le cas où les Templiers sont jugés non-coupables.

En faisant cela, le Pape tente de soustraire les Templiers à la justice du roi, ou tout au moins il le croyait.

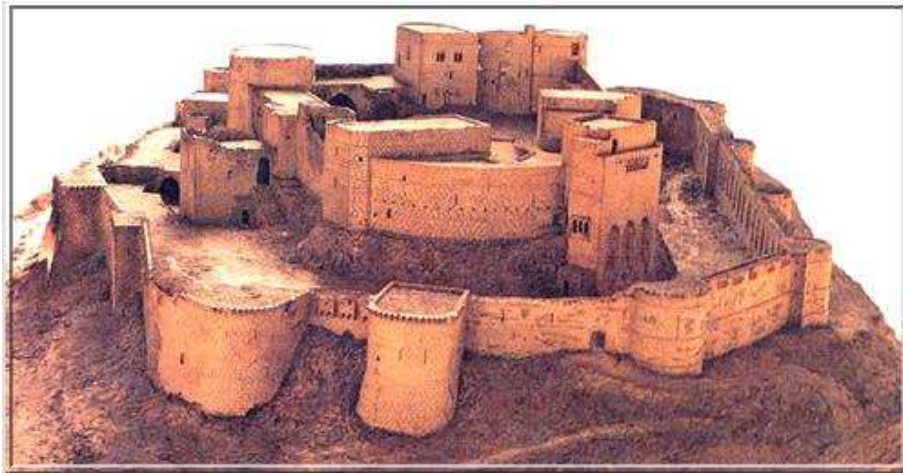
Après l'arrestation des Templiers, le roi doit prouver qu'il a fait ce qu'il fallait. Publier des aveux est primordial, mais c'est sans compter sur l'intervention du Pape, qui après avoir été écarté de l'affaire, jusqu'ici, souhaite que les interrogatoires soient mis sous l'autorité de l'Eglise apostolique. Le roi doit prendre en compte ce fait, car il est lui-même le serviteur de Dieu.

L'annonce de l'arrestation des Templiers provoque un véritable choc au sein de la papauté. De plus, quelques Templiers éprouvés par la torture avouent rapidement les crimes pour lesquels ils ont été arrêtés. Pour Clément, le coup est terrible. L'Eglise toute entière est outragée. C'est pourquoi le Pape décide de convoquer le roi de France à Poitiers. Le Pape veut des explications. Le roi accepte cette réunion, mais il la repousse jusqu'en juin 1308.

Avant d'aller donner des explications au Pape, le roi doit convoquer tout le peuple du royaume afin d'obtenir leur avis quant au sort des membres de l'ordre du Temple.

Le 25 mai 1308, les Etats Généraux sont convoqués par le roi de France. La convocation, rédigée dans le même style que l'acte d'accusation, décrit une nouvelle fois, les crimes dont les Templiers sont rendus coupables. Le roi incite le peuple chrétien à exiger que soient condamnés leurs égarements.

Les Etats-Généraux sont des assemblées solennelles présidées par le roi séant sur son trône dans sa tunique fleur de lys, la couronne sur la tête.



Krak sur la route d'Antioche à Jérusalem

L'Assemblée se réunit donc en mai 1308 à Tours. Contrairement à ce qui est dit, le roi a déjà décidé de condamner les Templiers.

Pour lui, l'Assemblée de Tours ne sert que de manière consultative, rien de plus. C'est en effet, pour le roi, un moyen de légaliser la procédure inquisitoriale qui s'est mise en place.

Philippe Le Bel, ne prend aucun risque en réunissant les Etats-Généraux. Il en tire au contraire, une certaine légitimité. C'est ensuite, au nom des trois ordres, du peuple entier du royaume qu'il décide et agit selon le consentement de tous.

Il associe ainsi à son action, tous les hommes du royaume, du plus humble, au plus puissant. Cet intérêt du roi pour concerner le peuple n'est pas sans arrière pensé.

En effet, le roi veut avoir le peuple avec lui, en accord avec sa politique. Ainsi c'est une manière de diminuer sa responsabilité. Il fait de son peuple, ce qu'il prétend être : le défenseur de la foi. Le roi veut une approbation massive et enthousiaste de sa politique.

Tous les représentants ont le droit de parler librement et ainsi d'exposer leurs arguments.

Mais, le peuple qui vit dans la pauvreté, n'a qu'une envie, celle d'écraser les Templiers dont les richesses ne servent qu'à couvrir leurs méfaits.

Après s'être assuré le soutien de la population, le roi part en compagnie d'un certain nombre de députés et de membres de sa famille à Poitiers, où une réunion avec le Pape a été fixée auparavant.

Le roi arrive donc à Poitiers avec sa cour composée de prélats, de clercs, de seigneurs et de conseillers, parmi lesquels Guillaume de Nogaret, son plus fidèle légiste.

Le 26 mai Philippe IV est à Poitiers où l'attend déjà Clément V. Trois jours plus tard, le roi demande au Pape de condamner l'ordre du Temple, sinon il devient son complice.

Le consistoire se tient au palais du roi, et le Pape comprend que Philippe a déjà décidé du sort des Templiers. Le roi veut une condamnation, mais le pape espère des explications de la part des Templiers et demande au souverain la possibilité de rencontrer les frères du Temple.

En effet, le Pape reste perplexe quant aux accusations qui planent sur les Templiers. Pendant huit jours, le Pape et quelques cardinaux se portent à la rencontre des Templiers emprisonnés à Poitiers.

Cette réunion ne peut fonder le droit du roi à juger le Temple, mais elle suffit à renforcer la pression de l'opinion publique sur le Pape.

Celui-ci veut entendre les Templiers que l'on a amenés à Poitiers, pour qu'ils comparant devant l'Assemblée. C'est au tour de la papauté de mener sa propre enquête.

Pendant 6 mois, Clément ne cesse de réclamer la garde des Templiers, puisque les chevaliers ne relèvent d'aucune autre autorité, sauf celle du Saint-Siège.

Longtemps, cependant, ils sont soumis à l'Inquisition, qui use de la torture pour faire avouer les templiers sur tout et n'importe quoi.

En effet, lorsque l'enquête commence, à la requête de l'inquisiteur Guillaume Imbert de Paris, ce qui est important est d'obtenir des aveux qu'ils soient vrais ou non. Lors des interrogatoires, la délation est non seulement admise mais recommandée, et même systématisée. Il ne suffit pas d'avouer, mais de dénoncer ses complices et de préciser les circonstances.

Chaque Templier est interrogé sur les circonstances de son entrée dans l'ordre. Il doit citer les noms de ceux qui assistent à la cérémonie, et en donner des détails précis.

L'objectif de l'inquisiteur est de détecter l'hérésie et pour cela, il dispose de moyens variés, et quasi sans limites pour parvenir à ses fins.

Ainsi presque tous les Templiers sont soumis à la torture. Les supplices sont ceux que l'on utilise dans les juridictions civiles : l'estrapade, les brodequins, la question de l'eau, le feu, le fouet. Ces supplices sont infligés aux Templiers qui s'obstinent à clamer leur innocence et la pureté de l'ordre.

Comme ses frères, le maître de l'ordre Jacques de Molay, n'est pas épargné par la torture. Après avoir avouer une première fois, le légiste Nogaret l'oblige à renouveler publiquement ses aveux. Cette confession de Molay joue un rôle déterminant dans la suite des événements.

Elle a un effet désastreux sur l'opinion publique. Les Templiers en avouant des crimes qui leur sont attribués, perdent l'estime d'une grande partie de la population, qui demande que l'on se charge de cette affaire et que l'on confisque leurs biens, symboles de leurs vices.

Beaucoup de Templiers avouent les crimes qui leur sont reprochés. Le scandale est énorme. Les aveux suscitent l'étonnement, puis la colère de tous les milieux de la chrétienté.

Le roi de France est indigné par les dires des Templiers repentis.

A peine les a-t-il entendu et trouvé diffamatoires qu'ils sont confirmés par un grand nombre de frères, dont le Maître de l'ordre, obtenus par l'Université de Paris.

La confession publique du maître de l'ordre a donc des conséquences terribles pour les autres Templiers qui sont invités à se confesser à leur tour.

Quant à la papauté, la confirmation des accusations est un scandale énorme. Le pape ne peut rester sans réagir. Il décide tout d'abord de mettre en place des commissions pontificales pour statuer sur leur sort. Le roi quant à lui, veut intervenir dans l'affaire. Choqué, il demande à ses agents de confisquer les biens des Templiers, symbole de leurs vices.

Il est donc convenue que le roi, par le biais de ses agents et des princes du royaume, confisquent les richesses du Temple, en attendant de les réserver, soit à la préparation d'une éventuelle croisade, soit en attente de les redonner au Temple.

Or, les Templiers sont riches. Lors de leur arrestation, les commissaires royaux ont pris soin de faire un inventaire complet des biens de l'ordre. Dans toute la chrétienté, les Templiers possèdent de grandes commanderies. En plus, d'un grand nombre de terre, ils sont devenus au fil du temps les banquiers de la chrétienté occidentale, et même du roi de France qui a des difficultés depuis quelques années.

Ensuite, l'ordre a hérité de milliers de dons, en espèces et en biens meubles des pèlerins et des croyants.

Grâce à ces apports financiers, l'ordre a acquis une puissance inégalable. Les Templiers sont aussi de très bons administrateurs. La plupart des commanderies sont agricoles. Ce ne sont que de simples fermes mais des véritables entreprises produisant à grande échelle : polyculture, élevage. Ces commanderies englobent souvent plusieurs centaines d'hectares. On retient sur les bénéfices, l'argent nécessaire à l'achat de nouveaux outils et à l'entretien des bâtiments. Le reste est destiné à la Terre Sainte.

Le Temple de Paris, tient une place particulière. Il est non seulement une grande forteresse, mais il est aussi une banque.

Le Trésor royal y est même entreposé, ainsi que tous les revenus des commanderies.

C'est cette richesse que le peuple, le roi et certains seigneurs reprochent à l'ordre du Temple. Peu à peu, il s'est éloigné de son but initial. Des rumeurs se sont élevées peu à peu envers le Temple et leurs richesses ne font que les augmenter.

Enfin, il ne faut pas dédaigner les relations économiques du Temple. De l'Orient, il fait parvenir des épices, du coton qui sont échangés vers l'Occident. Il participe aux transactions commerciales et en tire beaucoup de bénéfices qui augmentent leur trésor.

Après s'être mit d'accord sur la confiscation des biens par le roi de France, il est temps d'abolir le Temple pour ses crimes.

Depuis le début, le procès des chevaliers de l'ordre du Temple est centré sur le bras de fer entre Philippe IV et le Pape Clément V.

Ceux-ci s'attaquent de par et d'autre depuis l'attentat d'Anagni.

En effet, Boniface VII (1294-1304) dans une bulle intitulé Uman Sanctum du 18 novembre 1302 a affirmé la supériorité de la papauté. Elle affirme que le Pape n'a pas de supérieur terrestre, personne ne peut le juger.

Cette bulle exprime la souveraineté absolue du pontife, ce qui déplait fortement au roi de France.

De plus, Boniface est depuis longtemps mécontent, quant à la position de Philippe IV Le Bel qui interfère dans les affaires de l'Eglise (affaire Bernard de Saisset).

Le Pape furieux, édicte plusieurs bulles qui suspendent toutes les facilités financières accordées au souverain, en matière d'impositions ecclésiastiques (Salvator Mundi).

Il condamne la violation des droits ecclésiastiques, commises en France. Boniface VII convoque même un synode où il invite le roi à venir se justifier. Le roi de France ne peut rester sans rien faire ? Il met alors en place, l'enlèvement du Pape, par Nogaret, afin de le traduire en justice.

Averti du projet, le Pape lance l'excommunication du roi et de son légiste. L'attentat d'Anagni échoue grâce à la population qui délivre le Pape.

Cependant, Boniface épuisé et humilié, meurt quelques jours plus tard, le 7 juillet 1304.

Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, devient alors le nouveau pape, sous le nom de Clément V. Il hérite non seulement du procès intenté à la mémoire de Boniface, mais aussi d'une situation difficile entre l'Eglise et le royaume de France.

Tout au long du procès, en effet, Philippe IV fait planer la menace d'un procès pour Boniface. De cette façon, il veut que Clément se range de son côté afin qu'il n'intervienne que très peu dans l'affaire.

Or Clément n'a aucune envie de voir ressurgir le spectre d'un procès, sur son pontificat. Il sauve ce qui lui semble essentiel : l'honneur de la papauté. Il obtient que l'instruction du procès de Boniface lui soit confié (il le termine en cassant tous les actes qui peuvent porter tort au roi et à ses agents et en absolvant Nogaret et les auteurs d'Anagni non sans leur imposer une pénitence).

Cependant, il ne parle ni de responsabilités, ni de prétendues déviances de son prédécesseur.

Clément V préfère reconnaître le zèle louable du roi dans l'affaire.

Enfin, pour mettre un terme à l'ordre, un concile est organisé à Vienne, non loin d'Avignon, où le Pape décide de s'installer.

Simple rapprochement pour assister au concile tout proche, ou envie délibérée de s'éloigner de l'emprise du roi de France ?

Le choix de Vienne conduit donc Clément V, peu soucieux d'aller en Italie, mais désireux de ne plus être dans le royaume capétien, à s'établir à Avignon.

Clément V est un Pape nomade. Rome étant déchiré par la lutte des grandes familles italiennes, il décide de se fixer hors de ce qui a été jusque là, la capitale des papes.

Le 9 mars 1309, Clément V arrive à Avignon. La ville appartient au comte de Provence qui, pour le royaume de Sicile, est un vassal de l'Eglise romaine. Cette halte doit permettre d'attendre l'ouverture du concile de Vienne, sur le Rhône prévu le 1er octobre 1310 et ajourner au 1er octobre 1311.

Avignon a été en effet, abandonné à l'Eglise en 1229 comme prix de sa participation à la lutte contre les hérésies albigeois.

Cependant, ce n'est qu'en 1294 qu'elle devient terre pontificale. Ainsi, il existe loin des états pontificaux de l'Italie Centrale, une province dont le pape est le maître.

Avignon, donc ne fait pas partie du royaume de France. C'est sans doute pour cette raison que Clément décide de s'y installer avec sa curie. C'est aussi un moyen pour Clément V de se soustraire aux puissantes familles romaines, mais aussi de s'éloigner du roi de France et de son influence, une influence toutefois qui lui a permis d'accéder au trône pontifical.

Clément V souhaite aussi trouver un endroit calme pour se reposer et soigner sa santé fragile.

Le choix d'Avignon n'est donc pas anodin. La ville est beaucoup mieux placée que Rome pour gouverner l'Eglise. Les grands centres démographiques et les principaux foyers économiques de l'Europe sont au Nord. Etablie sur l'axe Rhône-Rhin, la papauté est mieux à même de communiquer avec eux. Le choix d'Avignon est quelque peu forcé par les événements mais il n'est pas absurde d'un point de vue pratique.

En effet, la ville est au carrefour des routes terrestres et fluviales de l'Europe du Nord et du bassin méditerranéen. Le transfert du Saint-Siège est donc dû au fait qu'Avignon occupe une position centrale au sein des états chrétiens.

Enfin, le pape veut régler les questions liturgiques entre le Saint-Siège et le roi de France. Aussi veut-il rester à proximité du royaume. Et puisque le concile prévu à lieu à Vienne, une ville voisine, le pape n'a que peu de chemin à faire, lui qui est de plus en plus souffrant.

En s'établissant dans cette seigneurie, le pape est libre de ses mouvements, sans se priver de la protection du roi de France en cas de besoin. Clément V s'installe dans le couvent des dominicains, attendant le concile de Vienne, qui règle le sort des Templiers.

Il y a plusieurs raisons à la mise en place du Concile de Vienne, mais la plus importante est l'affaire du Temple à laquelle il faut donner une issue.

Le 16 octobre 1311 s'ouvre la première session du concile. Aux premières heures de la réunion, des Templiers se présentent au pape pour défendre l'ordre.

Mais ils sont emprisonnés sans ménagements sur ordre du roi. L'indignation de certains prélats ne touche pas le pontife qui reste sans réaction.

Un conflit entre le pape et les prélats éclate et il dure trois mois, ce qui décide Philippe IV a entré en action. De son côté, Clément V sait que le roi va bientôt arriver et il demande tout simplement à ses prélats ce qu'ils pensent d'une suppression pure et simple de l'ordre du Temple.

A la majorité, tous sont d'accord pour supprimer l'ordre.

Philippe s'est rendu lui-même à Vienne, en grand cortège, secondé par une véritable armée. C'est un événement qui accélère la suppression de l'ordre. Et c'est dès le lendemain, dans un consistoire privé tout d'abord, sans prononcer de condamnation, que le pape Clément V communique le texte de la bulle *Vox in excelso* (« pour le bien de l'Eglise).

Cette bulle ne revient pas sur les fautes des Templiers, mais elle admet simplement qu'individuellement ils ont pu commettre des crimes, mais qu'en aucun cas, l'ordre n'est tenu responsable des abus des frères. La bulle est lue lors de la deuxième session, publique cette fois-ci en présence du roi et de sa famille. Ainsi le souverain pontife ne condamne pas l'ordre, mais il le déclare aboli. La bulle précise aussi qu'il s'agit d'une mesure administrative et non pas d'un jugement.

Par la bulle *Ad Providam* du 2 mai 1312, le pape attribue les biens du Temple à l'ordre des Hospitaliers (sauf en Espagne et au Portugal). L'ordre des Templiers est supprimé et l'histoire scandaleuse est close.

Des centaines de Templiers sont brûlés sur le bûcher, beaucoup sont des relaps, comme le grand Maître de l'ordre Jacques de Molay qui monte au bûcher, sur le parvis de Notre dame, le 19 mars 1314 mettant un terme à un ordre qui a été créé au début du XIIe siècle.

Selon un chroniqueur italien ils auraient crié : *“Les corps sont au roi de France, mais les âmes sont à Dieu.”*

Selon la légende populaire, le Grand Maître aurait lancé une malédiction devenue célèbre :

“Pape Clément!... Chevalier Guillaume!... Roi Philippe!... Avant un an, je vous cite à comparaître devant le tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste châtiment! Maudits! Maudits! Tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races!...”

Il est vrai que 37 jours plus tard, le pape Clément, malade depuis longtemps, s'éteignait.

Guillaume Imbert, l'inquisiteur général, fut victime d'une chute de cheval le 2 novembre 1314. Philippe le Bel mourut des suites d'un accident de chasse le 29 décembre de la même année. Dans l'année qui suivit plusieurs autres bourreaux de l'Ordre trouvèrent la mort. Cela suffit à accréditer la thèse de la malédiction et de sa réalisation, et à innocenter dans la croyance populaire les Templiers de toutes les accusations qui furent portées contre eux.

Le dossier de l'affaire du Temple s'est donc refermé. Par l'implacable pression d'un roi de fer, et par la faiblesse d'un pape, harcelé par la maladie, un ordre créait pour soutenir la chrétienté toute entière a péri par le biais d'accusations plus ou moins mensongères.

Contrairement à ce qui a longtemps été écrit, le roi Philippe IV n'a pas aboli cet ordre pour s'approprier ses richesses. L'ordre est condamné à cause de son inutilité, ayant été incapable

de protéger la Terre Sainte, condamné par la faute de son grand Maître Jacques de Molay, qui a refusé une fusion (avec les hospitaliers) qui a pu sauver son ordre. Or une fois lancée, par le roi, peut-être simplement sensible aux critiques et aux calomnies, la mécanique efficace de l'Inquisition poursuit les Templiers jusqu'aux bûchers.

Le procès des Templiers représente la victoire de la couronne française sur une papauté impuissante à faire prévaloir son hégémonie universelle et inaugure une longue crise au sein de la chrétienté occidentale.

FIN